

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	48	43

Date de convocation du Comité Syndical  
06 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège  
06 décembre 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 50  
Nombre de suffrages exprimés : 48  
Nombre de délégués ayant voté pour : 48  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 2  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

**SEANCE DU**  
**12 DÉCEMBRE 2023**

Le 12 décembre 2023 à 18h15, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Maison des Loisirs et du Tourisme de La Roche Blanche, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Jacques LOCUSSOL est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, SAUSSAC Cyril.

**Billom Communauté :** DEGOILLE Michel, ESCARPA Ludovic, GUERET Laurent, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, MEURINE Daniel.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic, FUENTES Carmen.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUIDANT Jean-Louis, TRICHARD Dorothée, CALET Didier.

**Mond'Arverne Communauté :** BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, LOCUSSOL Jacques, ROBERT Andrée, GUILMAN Marie-Aimée.

**Pouvoirs :**

- M. Jean-Pierre CHRETIEN donne procuration à M. Gilles DOLAT
- M. David GAYET donne procuration à M. Gilles MAS

***Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.***

**Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**Dél. 2023-44 : Adoption des tarifs de vente des sacs de collecte des biodéchets**

**CONSIDÉRANT** que le SBA peut fournir des sacs de collecte de biodéchets à la demande en sus de la dotation de base, il convient de fixer les tarifs de vente de sacs de collecte de biodéchets ;

Le Président propose de fixer les tarifs de vente des sacs de collecte des biodéchets comme définis ci-dessous :

Désignation	TARIF (HT)
Fourniture de sacs en papier kraft d'une capacité d'environ 8 litres	<b>27,80 € HT / les 100 sacs</b>
Fourniture de sacs biodégradables d'une capacité de 60 litres	<b>0,178 € HT / sac</b>
Fourniture de sacs biodégradables d'une capacité de 110 litres	<b>0,244 € HT / sac</b>
Fourniture de housses biodégradables d'une capacité de 120 litres	<b>0,250 € HT / housse</b>
Fourniture de housses biodégradables d'une capacité de 240 litres	<b>0,364 € HT / housse</b>

Ces tarifs seront effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Comité Syndical,  
Oui l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ (48 voix pour, 2 abstentions)**

**Article 1** : **APPROUVE** l'ensemble des tarifs de vente des sacs de collecte des biodéchets proposés ci-dessus.

**Article 2** : **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

**Article 3** : **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20231212-DEL2023-44-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023